

UNIVERSITE DU BURUNDI FACE AU PROCESSUS DE BOLOGNE OU L'INEVITABLE REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Par Libérat Ntibashirakandi*

18 Octobre 2009

* Contact : ntibashirakandi@yahoo.fr

1. Préambule

Alors que toutes les Nations du monde sont entrées dans le nouveau millénaire sous le double signe de la mondialisation et de la révolution numérique (dynamique des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)), le Burundi s'enlisait dans une grande crise sociopolitique qui a balayé des centaines de milliers de ses citoyens, anémié son économie, dispersé de nombreux autres citoyens à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Bien plus, en raison de cette asphyxie absolue, le pays s'est vidé d'une bonne frange de ses intellectuels qui, craignant pour leur sécurité et redoutant un impossible épanouissement dans un pays miné par une guerre et un leadership irresponsable, ont décidé d'aller voir ailleurs.

Dans ces conditions, la pépinière de la crème de la société, en l'occurrence l'Université du Burundi n'a pas été épargnée par l'onde de choc de cette crise. Elle a été perturbée sur les plans académique, scientifique, organisationnel et fonctionnel. La quasi-totalité des doctorants en formation dans les universités occidentales et américaines ne sont pas rentrés. Les meilleurs professeurs de toutes les disciplines ont quitté l'Université du Burundi pour les Universités rwandaises ou sont allés travailler dans les organisations internationales. L'appui dont bénéficiait l'Université du Burundi de la part de ses partenaires extérieurs s'est réduit comme une peau de chagrin entre 1993 et 2005.

Cette unique Université publique du pays est donc aujourd'hui confrontée à une myriades de problèmes¹ : baisse de niveau des étudiants à l'entrée et à la sortie, inadaptation des programmes par rapport au marché de l'emploi, dégradation des infrastructures universitaires et de la qualité des supports d'apprentissage, déficit d'enseignants, baisse de la qualité de la recherche et de l'enseignement, etc.

La réforme de l'enseignement supérieur et universitaire au Burundi annoncée pour 2009-2010 vient donc à point nommé. Le pays n'étant pas un îlot, il ne peut en aucun cas se passer de ce « processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur » tant attendu qu'est le processus de Bologne. Si non, le prix à payer risque d'être énorme.

Le présent article présente les raisons et la nécessité d'introduire le processus de Bologne dans l'enseignement supérieur et universitaire au Burundi et l'explique en termes simples. Notre objectif étant d'apporter une

¹ Unesco, **Bref état des lieux du système national de recherche scientifique et technique de la République du Burundi, Juillet 2009**
http://www.unesco.org/science/psd/publications/UNESCO_burundi.pdf consulté le 18 Octobre 2009.

modeste contribution dans l'explication de la restructuration des études supérieures et universitaires qui semblent inquiéter notamment les enseignants et les étudiants².

2. Pourquoi réformer l'enseignement supérieur et universitaire au Burundi ?

Les raisons qui poussent à repenser le système éducatif burundais et plus particulièrement l'enseignement supérieur et universitaire sont multiples. Nous passons en revue dans ce paragraphe celles qui nous semblent importantes : programmes inadaptés aux besoins du pays, vastes chantiers sous-régionaux, régionaux et internationaux.

a. Programmes inadaptés aux besoins du pays.

Le Burundi sort d'une grande crise et pour se reconstruire, il a besoin des ressources humaines ayant des compétences diversifiées allant des assistants sociaux psychologues, aux experts en matière de développement local, en passant par les enseignants, les ingénieurs, les médecins, etc. Très peu de nouvelles filières de formations ont été créées à l'Université du Burundi ces 20 dernières années et pire encore, certains programmes datent de près d'un demi siècle. Les plus récents datent d'une vingtaine d'années.

Aujourd'hui, le marché du travail exige de compétences variées et des connaissances fondamentales ou transversales : maîtrise de l'outil informatique et des langues (Français et Anglais).

Les programmes de formation de toutes les professions devraient plutôt prendre en compte les nouvelles exigences de formation, les nouveaux outils, les nouvelles stratégies de travail ainsi que les exigences du marché du travail international. L'Université burundaise doit donc former des citoyens de valeur avec un esprit de créativité.

b. Réseau des Universités congolaises (eb@lé) et de l'Université du Burundi

Le Burundi est membre de plusieurs organisations régionales, sous régionales et internationales. Il a signé plusieurs accords et par conséquent, il est tenu à respecter ses engagements non seulement pour l'intérêt de ces organisations ou les pays membres mais aussi pour son propre intérêt et son image de marque.

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) vient d'être relancée et le Burundi est un des artisans de cette renaissance dans la mesure où c'est un de ses fils, Gabriel Toyi, qui en occupe le poste de Secrétaire Exécutif. Le Gouvernement congolais a mis en place en avril 2003 un groupe une « Table Ronde des Universités Congolaises (TRUC) » ayant pour mission « d'harmoniser et de finaliser l'ensemble des projets des programmes des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire du pays ». Le rapport général du groupe de travail a été présenté en septembre de la même année. Au cours de la même année, le Royaume de Belgique et l'Agence Universitaire de la Francophonie finançaient un projet de

² L. Nkurunziza, Un programme éducatif controversé, http://www.iwacu-burundi.org/index.php?option=com_content&task=view&id=939&Itemid=1300 consulté le 15 octobre 2009.

désenclavement numérique « UniversiTIC »³ des universités congolaises. Le projet consistait à fournir des infrastructures réseautiques ou d'Internet : fourniture d'une antenne VSAT, formation des techniciens qui gèrent le réseau, paiement d'un salaire d'un informaticien, équiper des salles de PC, etc. Ce désenclavement numérique vient d'aboutir à la mise en réseau de 7 universités congolaises dénommé « eb@lé »⁴. L'Université du Burundi a aussi bénéficié du programme de désenclavement numérique initié par la Commission de Coopération Universitaire pour le Développement (CUD)⁵ et est membre du réseau des universités congolaises. L'étape suivante de ce réseau physique des Universités congolaises et de l'UB sera l'intégration dans les enseignements des projets pédagogiques faisant recours aux des TIC. L'UB est-elle suffisamment préparée à intégrer et bénéficier du projet UniversiTIC ? L'harmonisation de son programme d'enseignement avec les Universités congolaises, donc le passage au processus de Bologne permettra à l'UB de partager des expériences avec le réseau congolais.

c. Conseil Interuniversitaire de l'Afrique de l'Est.

Le Burundi a récemment intégré la Communauté des Pays de l'Est, l'EAC. Au sein de l'EAC, une organisation intergouvernementale composée aujourd'hui de cinq Etats d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda et Burundi), le Conseil Interuniversitaire d'Afrique de l'Est (IUCEA)⁶ a été créé en 1980 par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. L'IUCEA a pris des initiatives d'harmonisation régionale pour faciliter la comparabilité des programmes d'études, promouvoir la mobilité des étudiants et enseignants des états membres. Les éléments concernés par l'harmonisation sont : système de crédits et de transferts des étudiants ; cadre pour la description et la quantification du contenu de programmes d'études ; développement des exigences d'admission comparables pour la sous-région ; critères communs et points de référence d'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur ; partage des informations sur les mécanismes et le statut d'assurance-qualité et d'accréditation des institutions et programmes d'études. Le Rwanda et le Burundi ont rejoint l'IUCEA alors que ce processus d'harmonisation était à un stade avancé. Par conséquent l'UB doit absolument adopter le processus de Bologne afin de satisfaire les engagements pris auprès de l'IUCEA et de bénéficier de l'expérience des pays fondateurs de l'organisation en matière de promotion de l'assurance-qualité interne et externe au niveau des programmes, la formation de la masse critique des coordinateurs institutionnels d'assurance-qualité, le pilotage de l'évaluation interne des programmes sélectionnés et la formation des pairs pour l'évaluation externe.

d. Harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique.

L'Université du Burundi est aussi membre de l'Association des Universités Africaines (AUA). L'AUA a été désigné comme l'organisme principal d'exécution des activités d'enseignement supérieur de la Commission de l'Union Africaine (CUA). Certaines de ces activités sont l'harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique et la promotion de l'assurance-qualité. Ces activités ont été approuvées par la troisième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Education en Afrique (COMEDAF III). Une réunion sur

³ <http://www.universitic.net/>

⁴ <http://www.mediacongo.net/extra/echoshow.asp?echo=132>

⁵ <http://www.cud.be/>

⁶ <http://www.iucea.org/>

l'harmonisation régionale organisée par l'AUA s'est tenue à Accra du 24 au 26 février 2009. Une raison de plus qui justifie la réforme des programmes universitaires au Burundi.

Une convention régionale sur la reconnaissance des études et certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les états d'Afrique a été adoptée à Arusha en décembre 1981. Elle a été revue en 2002 et amendée en 2003 dans le seul but de tenir compte des évolutions récentes notamment le renforcement des exigences internationales en matière de procédures d'évaluation et de reconnaissance des études et des diplômes ; le recours à l'e-Learning comme mode de transmission des connaissances, l'enseignement à distance, privé, transnational ; le lancement du Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)⁸. Le NEPAD propose des actions pour atteindre ses objectifs dont celles en rapport avec la qualité de l'enseignement, l'accès aux TIC et la mise en place de réseaux d'établissements spécialisés de recherche et d'enseignement et mettre un frein à la fuite de cerveaux.

e. Le réseau UbuntuNet Alliance et GÉANT2.

Le réseau UbuntuNet Alliance⁹ a été créé par les Réseaux Nationaux de la recherche et de l'Éducation du Kenya, du Malawi, du Mozambique, du Rwanda et d'Afrique du Sud. Aujourd'hui, UbuntuNet compte parmi ses membres : Eb@le (RDC), MoRENet (Mozambique), RENU (Ouganda), RwNet (Rwanda), TERNET (Tanzanie), ZAMNet (Zambie) et quelques initiatives suffisamment avancées: NAMREN (Namibia), NgREN (Nigéria), GARNET (Ghana), RIC (Cameroun) et RENER (Sénégal).

L'objectif d'UbuntuNet est de résoudre le problème de coût trop élevé de connexion Internet et de bande passante insuffisante pour les Universités africaines. Le consortium garantira bientôt une connexion haute vitesse aux universités et aux établissements de recherche, leur donnant ainsi accès aux réseaux de recherche mondiaux. La première étape consiste à obtenir une bande passante peu coûteuse par l'entremise du câble East African Submarine System (EASSy)¹⁰.

En janvier 2009, la Commission européenne annonçait la connexion de l'UbuntuNet Alliance, à GÉANT2¹¹, son équivalent européen pour le 1er novembre 2009. GÉANT2 est la nouvelle génération de réseau d'éducation et de recherche pour l'Europe. GÉANT2 offre une couverture géographique sans égale, une bande passante assez suffisante, une technologie réseau hybride innovatrice, et une gamme de services axés sur l'utilisateur. GÉANT2 dispose déjà d'un prolongement asiatique (TEIN3 – Trans-Eurasia Information Network), latino-américain (ALICE – America Latina Interconectada Con Europa) et méditerranéen (EUMEDCONNECT2), est un énorme réseau virtuel où, rien qu'en Europe, quelque 30 millions de chercheurs s'échangent des informations.

Le succès et l'efficacité de tous ces programmes régionaux, sous régionaux et internationaux dépend de la coopération totale des universités, des organismes nationaux de réglementation de l'enseignement supérieur et des pays individuels d'Afrique.

⁷ Association des Universités Africaines, Rapport de la Réunion sur l'harmonisation régionale de l'Enseignement supérieur pour l'Afrique, Accra, Ghana, 24-26 février 2009.

⁸ <http://www.nepad.org/2005/fr/home.php>

⁹ <http://www.ubuntunet.net/>

¹⁰ <http://www.eassy.org/>

¹¹ <http://www.geant2.net/>

Le Burundi et en particulier l'UB ne peut donc se permettre de rater ce rendez-vous du processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur, de la promotion, le développement et l'assurance de la qualité, l'établissement de partenariats et de réseaux entre les institutions et organisations africaines, et avec celles du Sud et du Nord. Par conséquent, la réforme en cours à l'Université du Burundi est une étape pour améliorer la qualité des enseignements qui sont dispensés, la recherche et les services à la société.

3. Processus de Bologne

a. Historique du processus de Bologne¹²

Le processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe ou Processus de Bologne¹³ a été lancé dès la fin de la seconde guerre mondiale. C'est le produit d'une série de conférences des ministres responsables de l'enseignement supérieur, au cours desquelles des décisions politiques ont été prises aux fins de construire un Espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010.

La Sorbonne, 1998

Il a connu une accélération depuis la déclaration de la Sorbonne en 1998 signée en mai par 4 ministres de l'éducation de 4 états: Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni. Cette déclaration ne parlait que des universités et visait :

- ❖ Améliorer la lisibilité internationale des formations et la reconnaissance des qualifications par le biais d'une convergence progressive vers un cadre commun de qualifications et de cycles d'étude ;
- ❖ Faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants dans l'espace européen et leur intégration sur le marché du travail européen ;
- ❖ Elaborer un système commun de diplômes pour les programmes de premier cycle (bachelier ou licence) et de deuxième (master) et troisième cycle (doctorat).

Bologne, juin 1999

La déclaration de Bologne de juin 1999 sur l'Espace européen de l'enseignement supérieur, s'inspirait largement de celle de la Sorbonne, était signée par les ministres de 29 pays. Ce fut l'élargissement du processus vers l'ensemble des pays européens. Et cette déclaration est devenue le document de référence utilisé par les pays signataires pour établir un cadre commun pour la modernisation et la réforme de l'enseignement supérieur européen. Ce processus de réforme sera appelé le processus de Bologne.

Les ministres se sont convenus :

¹² Euydyce, **L'enseignement supérieur en Europe 2009: les avancées du processus de Bologne.**
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/099FR.pdf consulté le 15 octobre 2009.

- ❖ D'adopter un système de diplômes facilement lisibles et comparables ;
- ❖ D'introduire un système basé sur deux cycles principaux ;
- ❖ D'établir un système de crédits tel que le système ECTS ;
- ❖ De soutenir la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs ;
- ❖ De promouvoir la coopération européenne dans le domaine de l'assurance qualité ;
- ❖ De promouvoir la dimension européenne dans l'enseignement supérieur (en termes de développement de programmes et de coopération entre établissements).

Prague, mai 2001

La conférence de Prague de mai 2001 avait pour mission de dresser le bilan des progrès accomplis et de définir les axes prioritaires du processus pour les années à venir. 33 pays y ont assistés et un Groupe de Suivi de Bologne chargé de la poursuite du développement du processus a été créé. Le communiqué de Prague mettait l'accent sur trois points du processus de Bologne :

- ❖ La promotion de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie ;
- ❖ L'implication des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants ;
- ❖ La nécessité d'accroître l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Berlin, septembre 2003

Au cours de la conférence de Berlin en septembre 2003, 7 nouveaux membres ont adhéré au processus de Bologne totalisant ainsi 40 membres dont la Russie. Elle a été une étape essentielle dans le suivi du processus de Bologne. Le communiqué de Berlin fixait certaines priorités pour les deux prochaines années :

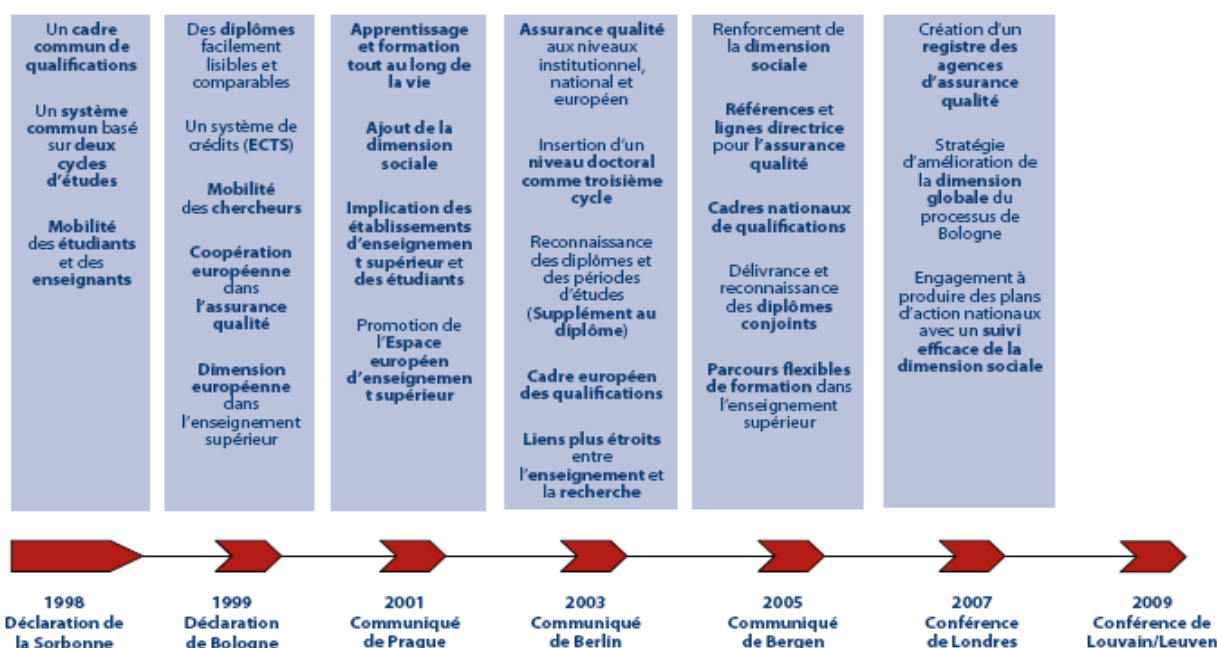
- ❖ Développement de l'assurance qualité aux niveaux institutionnel, national et européen ;
- ❖ Démarrage de la mise en œuvre de la structure des études en deux cycles ;
- ❖ Reconnaissance des diplômes et des périodes d'études incluant la délivrance automatique et gratuite du Supplément au diplôme pour tous les diplômés à partir de 2005 ;
- ❖ Elaboration d'un cadre global des qualifications pour l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
- ❖ Inclusion du niveau doctoral en tant que troisième cycle du processus ;
- ❖ Développement de liens plus étroits entre l'Espace européen de l'enseignement supérieur et l'Espace européen de la recherche.

Bergen, mai 2005

La conférence de Bergen au mois de mai 2005 avait pour objectif de discuter les progrès réalisés à mi –parcours du processus de Bologne. Les Ministres de 45 pays ont adopté des références et lignes directrices pour l'assurance qualité et le cadre global de qualifications pour l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

C'est au cours de la conférence de Londres en mai 2007 que la première entité légale de processus de Bologne – le Registre européen pour la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur « European Quality Assurance Register – EQAR » a été créé. Le nombre de pays participants est passé à 46 avec la reconnaissance de la République du Monténégro.

Évolution dans le temps du processus de Bologne



Source : Euydyce, [L'enseignement supérieur en Europe 2009: les avancées du processus de Bologne.](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/099FR.pdf) http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/099FR.pdf consulté le 15 octobre 2009.

b. Structure des études universitaires – cas de la Belgique

Quelques définitions

Le processus de Bologne concerne les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les instituts supérieurs d'architecture. Il a introduit un certain nombre de vocabulaires qu'il faut préciser.

ECTS = European Credits Transfer System ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits. C'est un système centré sur la charge de travail requise de la part de l'étudiant pour atteindre les objectifs d'un programme d'études exprimés en termes d'acquis de l'apprentissage et de compétences à acquérir.

On parle de « **crédits** » dans les programmes d'études. **60 crédits = 1 année d'études** et une année d'études représente pour l'étudiant une charge de travail d'environ **1.600 heures**. Il s'agit de la participation au cours,

travaux pratiques, stages, recherches ou enquêtes sur le terrain mais aussi du travail personnel (en bibliothèque ou à domicile) requis pour la préparation des travaux et la réussite des examens.

Cycles : trois niveaux séquentiels identifiés dans le processus de Bologne (premier, deuxième et troisième cycles), auxquels les trois principaux types de qualifications (bachelier, master, doctorat) sont associés et délivrés. En France, on parle de licence, master et doctorat ou LMD.

Mineure : La réforme de Bologne telle que mise en œuvre dans plusieurs universités européennes permet d'adapter le programme au profil de chaque étudiant et des baccalauréats offrent des possibilités de suivre une formation offerte par un autre baccalauréat. On appelle une mineure une offre de formation cohérente permettant à l'étudiant d'accroître ses connaissances dans un autre domaine que celui de son baccalauréat et d'acquérir des compétences complémentaires par exemple langagières ou informatiques. Une mineure contient 30 crédits. Elle est répartie sur les deux dernières années du 1er cycle.

Nouvelle organisation des études supérieures

Le tableau ci – dessous compare l'ancienne et la nouvelle organisation des études universitaires (et pas nécessairement celle des études organisées par les écoles et instituts supérieurs)

Système actuel à l'Université du Burundi			Bologne	
1 ^{er} cycle	Candidatures	2 ans	Bachelier remplace les candidatures. En France, on parle de Licence.	180 crédits ou ECTS - 3ans
Spécialisation	Non valable	Non valable	60 crédits ECTS 1 an de passerelle qui permet aux bacheliers des écoles supérieures de se préparer pour accéder aux masters universitaires	
2 ^e cycle	Licence	2 ans	Master	60 crédits ECTS (1 an) : master 120 crédits ECTS (2 ans) : master à finalité didactique ou approfondie ou spécialisée 180 crédits ECTS (3 ans) : master en médecine vétérinaire 240 crédits ECTS (4 ans) : master en médecine
	Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur Cours d'agrégation sont repris dans les cours de Licence		Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur	30 crédits ECTS
			Master complémentaire	60 crédits ECTS au moins (1 an au moins)- Dans certaines universités, on pense déjà à un Master complémentaire de 120 crédits ECTS qui conduit à une formation doctorale car le MA60 n'est pas reconnu.
3 ^e cycle	Doctorat ou PhD suivi à l'étranger	4 à 5 ans Un an de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) ou DESS avant de faire une thèse doctorale	Doctorat	180 crédits ECTS

Nous ne reprenons pas dans ce tableau le doctorat en médecine organisé à l'UB. Par abus de langage, il est considéré comme un troisième cycle. Nous pensons que les réformes en cours éclairciront le cas. Par ailleurs, on n'observe aujourd'hui la création de quelques Masters ou des Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) dans certaines universités burundaises. Ces formations sont initiées dans le système actuel de l'enseignement universitaire au Burundi surtout que les étudiants inscrits dans ces programmes ont comme diplôme de base une licence de quatre ans. C'est un autre point qu'il faudrait régler afin de ne pas sanctionner les étudiants qui suivent ces programmes.

4. Conclusion

Cet article est une compilation d'informations connues par tous ceux qui, de près ou de loin ont été impliqué dans la réforme des programmes initiés en Europe depuis plus d'une dizaine d'années. Nous nous sommes référés aux nombreuses références reprises dans l'article. Nous ne prétendons pas avoir abordé tous les aspects du sujet, loin de là, ce n'était même pas notre objectif. En effet, l'article publié sur le site web www.iwacu-burundi.org sur la réforme des programmes en cours à l'Université du Burundi nous a interpellés. Ces réformes inquiètent les étudiants et certains enseignants.

Nous espérons avoir convaincu nos concitoyens que la réforme des programmes est nécessaire pour que le Burundi participe dans ce vaste mouvement planétaire d'harmonisation des programmes pour tirer profit de ce processus quant à l'amélioration de la qualité des enseignements qui seront dispensés, à la mobilité des étudiants et enseignants, à la reconnaissance au niveau mondial des diplômes délivrés par les universités burundaises, des ressources compétentes pour reconstruire le pays, meilleurs services offerts à la société burundaise, etc.

La réforme des programmes est une chose, la mise en application, la gestion et surtout le suivi en sont d'autres. La gestion du processus exige une rigueur sans faille. C'est pourquoi des équipes bien formées et disciplinées devront se mettre à l'œuvre dès le premier jour de sa mise en application. Les Doyens des facultés, écoles et instituts auront une lourde tâche de superviser l'applicabilité de la loi qui régira la gestion de ce programme.

Aucune réforme ne peut réussir sans mesures d'accompagnement : moyens financiers suffisants, ressources humaines bien formées et volontaristes, infrastructures appropriées, etc. Le gouvernement burundais doit faire un choix et investir dans l'éducation et par conséquent donner plus de moyens à l'Université du Burundi afin de créer des conditions idéales pour que la réforme des programmes soit un véritable succès et atteigne ses objectifs. C'est la seule solution appropriée aux inquiétudes de certains enseignants et les étudiants. L'Université du Burundi n'a jamais été une priorité de tous les pouvoirs qui se sont succédé après celui du Colonel Jean Baptiste Bagaza. A notre connaissance, aucun amphithéâtre, aucun bureau des professeurs, aucun laboratoire, aucune chambre d'étudiants, etc. n'a été construit (e) au cours de ces 25 dernières années. Et pourtant, ces éléments font partie intégrante des critères d'évaluation d'assurance et de qualité. On ne peut pas toujours compter sur l'extérieur, « ak'imuhana kaza imvura ihise ».

Réformer, c'est innover, changer de mentalité, changer les méthodes de travail et de gestion. Pour que cette réforme atteigne ses objectifs et résultats, il faudrait s'attaquer aux vrais problèmes auxquels est confrontée l'Université du Burundi : le faible niveau des étudiants qui entrent à l'Université, le manque de pré requis

nécessaires pour aborder le cursus universitaire, le manque de professeurs/assistants suffisant pour encadrer les étudiants, le problème d'infrastructures et plus particulièrement le matériel informatique et réseautique, le manque de produits de laboratoire, matériels didactiques, etc. De plus, les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur) étant des vases communicants, il faudrait adapter les programmes du primaire et plus particulièrement du secondaire, renforcer les capacités des enseignants du secondaire afin qu'ils puissent préparer les élèves à suivre les cours de l'enseignement supérieur ou universitaire avec succès.

La réussite de cette harmonisation dépendra de l'implication d'une façon volontariste de tous les acteurs de l'enseignement supérieur et universitaire au Burundi : étudiants, enseignants, autorités académiques, syndicats, parents, mandataires politiques, les entreprises privées sans oublier la société civile. C'est l'intérêt de la Patrie et de sa dignité dans le concert des Nations qui est en jeu.

Comme je l'ai bien écrit en 2007, l'éducation est le moteur du développement¹⁴. Et face aux multiples défis auxquels le Burundi est confronté, l'éducation reste une des voix pour permettre au Burundi de progresser vers les idéaux de paix, de bonne gouvernance, de démocratie, de liberté et de justice sociale.

¹⁴ L. Ntibashirakandi, Plaidoyer pour une politique de reconstruction du Burundi basée sur un programme de développement bien pensé, http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=785 consulté le 15 octobre 2009.